

Détermination de la valeur EHm

à retourner pour le 20.12.2018 à Commune de Bertrange b.p. 28 L-8005 Bertrange

Formulaire électronique disponible sous www.bertrange.lu, rubrique « Entreprises & Commerces »

En cas de questions, prière de contacter M. Gilles BESTGEN Tél: 26312-358 - Courriel: gilles.bestgen@bertrange.lu

Nom de la société / de l'organisme / de l'institution :					
N° Client					
Nom du responsable (contact)					
	Adresse de corr	espondanc	е		
N° et Rue					
Code postal / Localité					
EMail					
Téléphone					
EHm à appliquer (selon les cal	culs ci-après)			0,00	EHm
En cas de sa	isie électronique:		à cocher par le car du clavier	ractère "x" (minuscule)
II: Activit	és publiques et co	ollectives			Calcul EHm
			capacité auto	risée	
Hôpital, clinique, maison de soins			lits		
Centres intégrés pour personnes âgées			lits		
Crèche, école			enfant	S	
Internat			enfant	S	
Cantine scolaire, maison relais			chaise	S	
Piscine couverte (avec ou sans sauna)			visiteu	rs	
Piscine à l'air libre			visiteu	rs	
			m² de surface	bâtie	
Centre polyvalent, salle de spectacle, centre sportif			m ²		
Lieu de culte					

III: Hôtellerie, restauration et tourisme					Calcul EHm
Résidence secondaire					
			capaci	té autorisée	
Hôtel et auberge (sans l'activité gastronomique)				lits	
Gîte rural					
			capaci	té autorisée	
Camping (sans l'activité gastronomique, sans piscine))			emplacements	
	< 25 chaises				
Restaurant	< 50 chaises				
	≥ 50 chaises			chaises	
	< 25 chaises				
Café, salon de consommation	< 50 chaises				
	≥ 50 chaises			chaises	
IV: Activités	artisanales et co	mmerciales			Calcul EHm
Administration, bureau, guichet, assurance, banque, cabinet médical, cabinet de notaire <i>ou autre service</i>				m ² de surface	
ou :	≤ 10 salariés *				
ou .	> 10 salariés *			pers. occupées	
Commerce (sans production):					
Grande surface, épicerie, point de ve		nte alimenta	ııre, magasın	i, boutique	
	≤ 10 salariés *				
	> 10 salariés *			pers. occupées	
Boucherie, poissonnerie	, boulangerie, pat	isserie (<i>site</i>	e de producti	on avec vente)	
	≤ 10 salariés *				
	> 10 salariés *			pers. occupées	
	Salon de d	omure			
	≤ 10 salariés *				
	> 10 salariés *			pers. occupées	
	Nettoyage	e a sec			
	≤ 10 salariés *				
	> 10 salariés *			pers. occupées	

Entreprise de transport de marchandises et de construction (avec dépôt)					
2	≤ 10 salariés *				
;	> 10 salariés *			pers. occupées	
Garage, atelier o	de réparation d	de véhicule	s automoteu	rs	
2	≤ 10 salariés *				
;	> 10 salariés *			pers. occupées	
Atelie	r mécanique,	vente de pr	neus		
2	≤ 10 salariés *				
>	> 10 salariés *			pers. occupées	
Artisanat, menuisier, électricien, car	rreleur, peintro (avec dé		, installateur	sanitaire, charpe	entier
5	≤ 10 salariés *				
;	> 10 salariés *			pers. occupées	
Mazout et combustibles					
Station-service (avec shop)					
Installation de lavage de voitures					
Distilleries d'alcool, vinaigrerie				litres d'alcool /vinaigre pur produits par an	
Il est certifié que les informations renseignées ci-dessus sont exactes :					
		, le			
Localité		, 16		Date	-
Nom du signataire / Cachet de la société				Signa	ture

Exemples de calcul :

Crèche avec une capacité autorisée de 20 enfants :

Crèche, école	X	20 enfants		(0,1 x 20 =) 2 EHm
Restaurant 20 chaises (autorisées)	:			
Restaurant	< 25 chaises	X		5 EHm
Restaurant 40 chaises (autorisées)	:			
Restaurant	< 50 chaises	X		10 EHm
Restaurant 100 chaises (autorisées):			
Restaurant	≥ 50 chaises	X	100 chaises	(100 x 0,3=) 30 EHm
Epicerie avec 10 salariés :				
	≤ 10 salariés *	X		2,5 EHm
Epicerie avec 25 salariés :				

Tableau des EH moyens					
	I : Populatio				
Groupe ou activité			Charge polluante moyenne annuelle (EHm)		
Population résidente		2,5 EHm / unité d'habitation (maison unifam.			
	II : Activités publiq	-			
Groupe ou activité		Cha	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)		
Hôpital, clinique, maison de soins		2,5	EHm / lit selon capacité autorisée		
Centres intégrés pour perso	nnes âgées	2	EHm / lit selon capacité autorisée		
Crèche, école		0,1	EHm / enfant selon capacité autorisée		
Internat		0,6	EHm / enfant selon capacité autorisée		
Cantine scolaire, maiso		0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée		
Piscine couverte (avec ou se	ans sauna)	0,3	EHm / visiteurs selon capacité autorisée		
Piscine à l'air libre	e	0,1	EHm / visiteurs selon capacité autorisée		
Centre polyvalent, salle de spectacle, centre sportif		3	EHm / tranche entamée de 100 m ² de surface		
Lieu de culte		2	EHm / lieu de culte		
	III : Hôtellerie, restau	ration et t	ourisme		
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (EHm)			
Résidence seconda	ire	2,5	EHm / unité		
Hôtel et auberge (sans l'activité gastronomique)		0,6	EHm / lit selon capacité autorisée		
Gîte rural		4	EHm / gîte		
Camping (sans l'activité gastronomique, sans piscine)		0,5	EHm / emplacement selon capacité autorisée		
Restaurant	< 25 chaises	5	EHm / établissement		
	< 50 chaises	10	EHm / établissement		
	≥ 50 chaises	0,3	EHm / chaise selon capacité autorisée		
	< 25 chaises	4	EHm / établissement		
Café, salon de consommation	< 50 chaises	7	EHm / établissement		
	≥ 50 chaises	0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée		

IV : Activités artisanales et commerciales				
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (EHm)		
Administration, bureau, guichet, assurance, banque, cabinet médical, cabinet de notaire <i>ou autre service</i>		1	EHm / tranche entamée de 150 m² de surface	
ou :	≤ 10 salariés *	1	EHm / commerce	
	> 10 salariés *	0,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Commerce (sans production):	≤ 10 salariés *	2,5	EHm / commerce	
Grande surface, épicerie, point de vente alimentaire, magasin, boutique	> 10 salariés *	1,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées	
Boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie (site de production avec vente)	≤ 10 salariés *	10	EHm / commerce	
patisserie (site de production avec verite)	> 10 salariés *	6,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Salon de coiffure	≤ 10 salariés *	6	EHm / salon	
Salon de condre	> 10 salariés *	4	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Nettoyage à sec	≤ 10 salariés *	30	EHm / entreprise	
	> 10 salariés *	20	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Entreprise de transport de marchandises	≤ 10 salariés *	3,5	EHm / entreprise	
et de construction (avec dépôt)	> 10 salariés *	2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées	
Garage, atelier de réparation de véhicules	≤ 10 salariés *	15	EHm / entreprise	
automoteurs	> 10 salariés *	10	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Atelier mécanique, vente de pneus	≤ 10 salariés *	5,5	EHm / entreprise	
Atelier medanique, vente de prieds	> 10 salariés *	3,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes	
Artisanat, menuisier, électricien, carreleur, peintre, plombier, installateur sanitaire, charpentier (avec dépôt)	≤ 10 salariés *	3,5	EHm / entreprise	
	> 10 salariés *	2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées	
Mazout et combustibles		10	EHm / entreprise	
Station service (avec shop)		3,5	EHm / station	
Installation de lavage de voitures		15	EHm / installation	
Distilleries d'alcool, vinaigrerie		0,5	EHm / tranche entamée de 1000 l d'alcool ou de vinaigre pur produits par an	

^{*} Sont pris en compte le salariat et le patronat au 1er janvier de l'année courante.

En cas de **non occupation des lieux**, le consommateur sera taxé d'une charge polluante moyenne annuelle de 2,0 EHm.

Le secteur agricole

V : Activités agricoles		
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)	
Laiterie	20 EHm / laiterie	

Le secteur industriel

VI : Activités industrielles (« Starkverschmutzer »)				
Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (EHm)			
Industrie agroalimentaire d'envergure (EHm ≥ 300) : Boucherie, boulangerie, brasserie artisanale, production de boissons, transformation du lait	suivant convention ou mesures			
Autres entreprises et établissements industriels produisant des eaux usées très polluées (EHm ≥ 300)	suivant convention ou mesures			